

# Témoignage

## EN CLASSE DE PREMIERE

Lors d'un week-end dans les Vosges, auquel les élèves de première ont bien voulu m'inviter, les discussions se sont bien vite centrées autour d'un thème principal : le malaise au Lycée et les rapports élèves-professeurs. Il nous a paru indispensable d'y changer quelque chose, car l'organisation actuelle fait d'eux des "entonnoirs" et de nous des "machines à débiter et à sanctionner". Mais que pouvait-on bien modifier en restant en accord avec les textes et les institutions ministérielles ou rectorales ?

Etant professeur de mathématique, et cette classe de première n'étant pas de section scientifique il m'a semblé important de savoir ce que les élèves attendaient de moi. Leur réponse ne fut peut-être pas immédiate, mais unanime après peu de temps : "Vous devez nous transmettre un savoir minimum permettant de suivre le programme de terminale afin que nous décrochions notre bac dès le premier coup. Le reste pour nous a peu d'importance". Dès ce moment il nous a paru important de former une équipe et nous avons décidé les mesures suivantes :

- Il y a formation d'un groupe "élèves-professeur", et le vote est instauré pour toute décision à prendre relative à ce groupe.

- Le tutoiement réciproque est autorisé, mais reste facultatif.

- Les élèves ont droit de critique sur la matière, la manière, les attitudes à prendre face à un élément du programme, et les tests. Ils auront droit à la parole pendant les cours, à condition de ne pas trop perturber ceux-ci.

- Eux-mêmes se sentant incapables de le faire, je suis délégué pour choisir l'indispensable dans le programme officiel. Ce programme sera dicté aux élèves et servira de base à l'enseignement. Il sera suivi de près. Le temps à consacrer aux différentes parties reste de mon ressort, mais les élèves choisiront et auront l'entière responsabilité des exercices non inclus dans le cours : nombre, genre, heures à y consacrer, etc...

- En ce qui concerne le bruit, le silence absolu n'est pas exigé, mais il ne s'agira pas de perturber le groupe dans son ensemble. Celui-ci, s'il le juge utile, prendra la sanction nécessaire envers le perturbateur. J'aurai la charge d'exécuter cette sanction. A ce propos il a été décidé d'adopter la règle du "triple avertissement mensuel" : tous les mois sera établie une liste sur laquelle tout individu ayant eu trois avertissements aura la note "zéro". A la fin du mois cette liste est déchirée et les avertissements au nombre inférieur à trois supprimés.

Remarque : Cette sanction est possible car la moyenne des notes n'est pas automatiquement transcrite sur le bulletin, ce qui me laisse la possibilité de rectifier éventuellement une note trop basse due à ces zéros "de conduite".

- Attitudes envers les tests et les contrôles : les élèves choisissent leur nombre, les jours où ils sont produits, leur durée (une ou deux heures). Ils sont notés sur 20. Documents permis. Lors des corrections le groupe examine les questions à traiter. La fraude (échange de feuilles, regards jetés sur la copie voisine) doit être sévèrement punie (a été voté) : ceci a été décidé après deux tests où les élèves étaient en autodiscipline où donc des abus ont été enregistrés. La quasi totalité des membres du groupe ne tolère pas les notes convenables provenant d'un travail malhonnête. Ainsi je suis chargé d'enlever trois points lors de la première tentative, et de mettre zéro lors de la seconde. A la fin de chaque énoncé de test, je dois proposer des questions facultatives qui rapportent des points si elles sont convenablement traitées. Il est ainsi possible d'avoir une note supérieure à 20. Les élèves enfin peuvent faire appel quant à la note donnée.

- Les interrogations orales sont supprimées.

- Les exercices à faire à la maison sont facultatifs, la correction au tableau étant au départ faite par un volontaire. S'il n'y a pas de volontaire, le groupe s'interroge lui-même, en ce sens que le dernier élève passé au tableau désigne son suivant.

- Le devoir écrit à faire à la maison est en général un problème de recherche. Ce devoir est facultatif. Il n'y a pas de date limite de remise de ces devoirs. Du fait de sa non-pondération, il est souhaitable qu'il soit rédigé individuellement, la recherche pouvant se faire collectivement en petits groupes.

- Enfin tout travail personnel peut être rendu sur feuille et je serai tenu de le corriger comme un devoir classique.

- Possibilité de discussion en dehors des locaux du lycée (en tous cas en dehors des salles de cours) sur tout ce qui est relatif à mon enseignement et à leur avenir.

- Toutes modifications aux habitudes notées doivent à nouveau être soumises au vote.

La remarque générale à tirer de ces quelques observations doit faire constater qu'un contact nouveau s'établit entre enseignant et enseigné. L'élève prend davantage conscience de la nécessité d'une recherche personnelle. Il ne travaille plus pour les notes, sauf pendant les tests, et il est obligé de faire des mises au point constamment pour ne pas être rejeté du groupe. Les élèves, même les plus renfermés, ceux qui d'ordinaire ne disent rien pendant les cours, même s'ils suivent, parlent et proposent. Il y a donc une participation orale importante.

Les éléments perturbateurs sont "tués" petit à petit par la discipline qu'exige le groupe, et que je fais respecter par contrat. Enfin l'élève devient plus responsable, il n'est plus cet "entonnoir", comme il ne cesse de le proclamer.

#### POINTS SUR LESQUELS IL PEUT Y AVOIR NEGOCIATION

- Sur le programme : parties à traiter, importance à attacher à chacune d'entre elles.
- Organisation du travail :
  - . plan de travail à partir du programme officiel,
  - . équilibre cours-exercices,
  - . choix des exercices, temps à y consacrer, genre, ...
  - . devoirs facultatifs → équilibre entre cours et travail extra-scolaire,
  - . choix du nombre et des dates des tests,
  - . utilisation des documents.
- Conduite de la classe :
  - . droit à la critique de part et d'autre,
  - . bruit,
  - . attention,
  - . attitudes par rapport aux "interdits classiques", tels que la fraude, le manque de respect, etc
- Problèmes d'évaluation :

Il faut enlever à la note sa trop grande importance.
- Deviennent alors propriétés abusives :

la bonne tenue, la dignité, la politesse, la gentillesse, l'amabilité, le silence, l'autorité, le respect, etc...

F. BARDELANG  
Ecole Normale - Forêt-Noire,  
Séminaire P.E.G.C. - 3<sup>e</sup> année.